

- DIRECTION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE -

SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE
de BORDEAUX

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION
DU PLAN MODIFICATIF D'ALIGNEMENT**

RUE DU COMMANDANT MARCHAND

NOTICE EXPLICATIVE

NUMERO DE CLASSEMENT BX6765	MODIFICATIONS	D.L.G PROJETEUR : Damien BRACHET
DRESSE LE : 20/06/2019 PAR : D.L.G. Service Topographie Centre de Définition des Alignements herve@bordeaux-metropole.fr		ADMISSION LE : 20/06/2019 LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE SYLVAIN COSTEMALE
Tel : 05 56 99 84 84 – Poste 28472 Bordeaux Métropole Esplanade Charles de Gaulle/BORDEAUX		SERVICE DEMANDEUR : PERUSSAN Justine HERVEMENT : j.perussan@bordeaux-metropole.fr 05.33.89.36.33 Centre Foncier Pôle territorial Bordeaux

I - Objet

Bordeaux Métropole, en accord avec la Mairie de Bordeaux, souhaite modifier le plan d'alignement de la rue du Commandant Marchand, approuvé le 17/05/1955 et annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en servitude d'utilité publique EL7.

Ces modifications sont les suivantes :

- Parcelle IW102 : suppression du pan coupé, superposition de la servitude d'alignement au cadastre ;
- Parcelles IW428, IW427, IW424, IW425, IW146, IW143, IW414, IW413, IW415, IW402, IW403 et IW129, toutes propriétés de Bordeaux Métropole : suppression de la servitude d'alignement, en cohérence avec l'arrêté n°2017-1191 de Bordeaux Métropole du 8 septembre 2017 désaffectant cette section de rue du Domaine public routier.

Il convient de préciser que les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

II - Procédure

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera le Plan d'Alignement Approuvé.